



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4329

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Relocalisation des services métropolitains dans la Tour Part-Dieu - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Conseil du 8 juin 2020**Délibération n° 2020-4329**

commission principale :

commune (s) : Lyon 3^e

objet : **Relocalisation des services métropolitains dans la Tour Part-Dieu - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La création de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015, née de la fusion du Département du Rhône et de la Communauté urbaine de Lyon dans les limites territoriales reconnues de celle-ci, a nécessité de rapprocher les services des deux collectivités. Ces rapprochements physiques ont donné lieu à des déménagements successifs pour répondre dans un premier temps à ces besoins, puis aux différentes réorganisations des directions et des délégations. Pour ce faire, la collectivité s'est appuyée sur son patrimoine et a fait appel à des prises de baux.

À ce jour, 16 bâtiments répartis sur la Ville de Lyon, principalement situés dans le 3^{ème} arrondissement, hébergent les services centraux métropolitains.

Parallèlement, dans le cadre du développement tertiaire du quartier de la Part-Dieu, la Métropole de Lyon a décidé de céder ses lots sur l'immeuble "M+M" représentant 5 800 m² occupés par 300 postes de travail pour les services métropolitains. Il convient de libérer cet immeuble, suite à la vente de celui-ci à la société DCB International.

Au vue de la rareté des locaux disponibles dans le quartier de la Part-Dieu, une opportunité de location de six étages de la tour Part-Dieu, située 129 rue Servient à Lyon 3^e, s'est présentée, pour une surface de 6 900 m². Cet immeuble de grande hauteur (IGH) remarquable de la Skyline lyonnaise est situé à proximité de l'Hôtel de Métropole, siège de la collectivité, et est caractérisé par son excellente accessibilité, notamment en transports en commun (train, bus, métro, tramway).

Par ailleurs, il entre dans le cadre du schéma directeur de la stratégie patrimoniale de la collectivité qui porte notamment l'objectif d'optimiser l'adéquation du patrimoine avec les besoins des directions (améliorations fonctionnelles, techniques, positionnement géographique), afin d'assurer l'efficacité des services et de leur permettre de remplir au mieux leurs missions de service public.

Ce projet permettra d'intégrer à l'organisation spatiale des services métropolitains, la question des usages de demain permettant de contribuer aux enjeux :

- de qualité de vie au travail : optimisation du cadre de travail des agents en anticipant les évolutions de l'organisation du travail à la Métropole,

- de responsabilité environnementale : enjeu de rénovation énergétique des bâtiments notamment. Il convient de souligner l'étiquette du bâtiment C (consommations énergétiques) et B (gaz à effet de serre), particulièrement correcte pour un immeuble de cet âge,

- de modernisation de l'administration : décloisonnement des équipes, renforcement de la transversalité et de la collaboration, accélération de la transformation numérique, etc.

À noter que ce projet permettrait également de répondre à l'axe 4 : fédérer un nouveau collectif de travail de la feuille de route de l'administration qui intègre une démarche de qualité de vie au travail, la tour Part-Dieu disposant d'un accueil dédié et d'une conciergerie d'entreprises.

Les surfaces prises à bail devront être rénovées et aménagées afin de permettre l'installation des services métropolitains. Le propriétaire prendrait à sa charge des travaux lourds concernant la neutralisation des joints de vitrage amiantés des fenêtres par encapsulage, ainsi que des travaux d'aménagement (sols, murs et cloisons), répercutés via un surloyer.

Afin d'optimiser et de moderniser les espaces de travail, il est envisager le recours à un space planner. Les dépenses d'aménagement consisteront principalement en l'achat de mobilier innovant (bureaux réglables, design contemporain), l'aménagement des salles de réunions et des espaces de convivialité avec du mobilier modulable, la mise en place de box acoustiques ainsi que l'équipement réseau (accès au wifi, matériel de réunion : écrans, vidéoprojecteurs, visioconférence) en lien avec les besoins des futurs occupants.

Il est aujourd'hui demandé l'individualisation d'une autorisation de programme pour un montant de 2 200 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de relocalisation des services métropolitains dans la tour Part-Dieu.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme global P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 2 200 000 € TTC, en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 500 000 € en 2020, 1 700 000 € en 2021 sur l'opération n° 0P28O7211.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.